



Communiqué de presse
Mercredi 24 janvier 2018

EMBARGO 24/01/18 11H00

NON à No Billag

L'économie valaisanne dit NON à No Billag pour trois raisons principales. D'abord, elle pose un danger existentiel pour 4 entreprises de notre canton. Ensuite, en privant le Valais d'une vitrine d'exposition, elle le confinera dans un rôle de région périphérique sans perspectives. Enfin, elle pourrait coûter plus cher aux téléspectateurs et aux auditeurs.

Pour tous ceux qui entendent régler des comptes avec la SSR, qu'ils se détrompent : elle sera probablement un des rares médias audiovisuels qui survivra au texte. En cas de rejet le 4 mars, un débat sur l'étendue de l'offre médiatique ainsi que sur la clé de répartition entre médias nationaux et cantonaux reste nécessaire.

4 entreprises valaisannes concernées

Canal9, Rhône FM, Radio Chablais et rro.))) sont nos médias régionaux, mais ce sont aussi 4 entreprises en mains valaisannes et actives dans notre canton. Ensemble elles offrent plus de 200 places de travail à des salariés qui vivent et consomment dans la région et qui participent à l'économie locale. Dans un Valais qui peine à donner du travail à tous ses habitants, chaque place compte.

La redevance représente environ le quart du chiffre d'affaires des radios locales, respectivement la moitié pour notre télévision. Le reste provient surtout de recettes publicitaires. Sans la redevance, les rédactions seront décimées. Or l'information est le principal produit d'appel pour attirer auditeurs et téléspectateurs. Sans ce produit, pas d'audience, et sans public, plus de publicité. Interdire la redevance lance un cercle vicieux de diminution de prestations et de réduction de l'attractivité.

Un canton sans histoires n'a pas d'Histoire

Une région privée de couverture médiatique est condamnée à l'oubli. Si notre canton connaît aujourd'hui une richesse culturelle, associative, sportive, politique ou économique, c'est grâce aux caméras et aux micros de nos médias régionaux. Canal9/Kanal9 reçoit pas moins de 1'000 invités par an sur son plateau et produit 3'000 reportages. Radio Chablais réalise autant de sujets d'actualité et propose 500 thèmes d'animation.

Sans cette couverture, plus d'audience pour une multitude d'acteurs cantonaux et leurs activités en Valais. Ils seraient victimes du même cercle vicieux de perte d'intérêt et d'attractivité. Le Valais, poussé soit dans l'ombre, soit dans les images d'Epinal collées par des médias extérieurs, se confinera dans un rôle de région périphérique sans histoires ni Histoire.

Effets incertains sur le consommateur

Pour les personnes privées, la redevance est un des rares prélèvements obligatoires qui va baisser. Dès 2019 pour Fr. 365.- par an, auditeurs et téléspectateurs réguliers ou occasionnels auront toujours accès à une offre très riche et diversifiée.

L'observation du marché actuel laisse penser que l'achat de prestations individualisées coûtera plus cher au consommateur : par exemple, l'achat d'un film et d'un match par semaine à la demande représenterait le double de la redevance, et n'inclurait ni informations, ni magazines, ni radio. Selon Canal9, le prix de revient pour son seul journal d'actualité atteindrait Fr. 213.- par année, soit près des deux tiers de la redevance actuelle.

Pour un service public plus juste et plus efficace

Un éventuel rejet de l'initiative No Billag ne doit en tous cas pas être interprété comme un blanc sein laissé au service public. Si nous valorisons son rôle en faveur de la cohésion nationale et sa fonction primordiale dans notre démocratie directe, l'économie valaisanne estime qu'un débat sur l'étendue et la profondeur de l'offre médiatique reste nécessaire.

Les entreprises, notamment de nombreuses PME valaisannes, dès lors qu'elles payent une redevance qui peut atteindre des montants en dizaines de milliers de francs, ont la légitimité de faire entendre leur avis sur l'avenir du service public.

En particulier, nous exigerons qu'une redistribution plus juste de la redevance en faveur des médias régionaux soit rapidement mise en œuvre. Leur rôle dans la formation initiale des journalistes ou leurs prestations en cas de catastrophe locale ne sont pas valorisés à leur juste valeur.

Seul un rejet de No Billag le 4 mars permettra un juste et nécessaire débat sur ces questions.